

Préfecture de la Meuse

Commune de COMBLES-EN-BARROIS

Demande de permis de construire Centrale photovoltaïque au sol

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

--==--

Par arrêté préfectoral n°2026 – 228 du 11 février 2026, il est prescrit l'ouverture d'une enquête publique **du lundi 30 mars 2026 au jeudi 30 avril 2026 (à 18h00)**, soit 32 jours consécutifs, concernant la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Combles-en-Barrois, présentée par la société TENSOL 20.

La personne responsable du projet est M. Matthieu LALOYE, auprès duquel toute information peut être demandée à l'adresse suivante : mlaloye@tenergie.fr

Un exemplaire du dossier comprenant notamment, la demande de permis de construire, un résumé non technique et une étude d'impact du projet, est déposé en mairie de Combles-en-Barrois.

Les pièces du dossier d'enquête sont également consultables sur le site internet des services de l'État en Meuse (www.meuse.gouv.fr – rubriques politiques publiques – participation du public – consultations en cours ou à venir).

Un poste informatique sera mis gratuitement à la disposition du public pour libre consultation du dossier à la préfecture de la Meuse, 40 rue du bourg à BAR LE DUC du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Combles-en-Barrois. Les observations pourront être également adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à la mairie de Combles-en-Barrois, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7141@registre-dematerialise.fr

ou sur le registre dématérialisé disponible sur : <https://www.registre-dematerialise.fr/7141/>

Par ordonnance du Tribunal administratif de Nancy, M. Jean-Marie BRIARD et M. Bernard HELMER ont été désignés, respectivement, commissaire enquêteur titulaire et commissaire enquêteur suppléant, pour conduire cette enquête. Le commissaire enquêteur recevra directement les observations et propositions du public lors des permanences tenues en mairie de Combles-en-Barrois aux jours et heures suivants :

- **le lundi 30 mars 2026 de 16h00 à 18h00**
- **le samedi 11 avril 2026 de 9h30 à 11h30**
- **le jeudi 30 avril 2026 de 16h00 à 18h00 (fin de l'enquête)**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, rendus dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Combles-en-Barrois et à la préfecture de la Meuse, ainsi que sur son site internet :

<https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Participation-du-public/Suites-des-consultations-rapports-d-enquetes-et-decisions>

Ils pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Meuse est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser le permis de construire.